

LE TRANSPORT MARITIME

LA PROTECTION DES PÊCHEURS

M. Lloyd R. Crouse (South Shore): Madame le Président, je voudrais poser une question très importante au ministre des Transports. Les quotas de pêche établis par le ministre des Pêches et des Océans obligent littéralement la plupart des navires de pêche en eau profonde de la côte atlantique à aller pêcher dans les eaux glaciales remplies d'icebergs du banc Hamilton situé au large des côtes du Labrador, où la moitié des bateaux de pêche proviennent la plupart du temps de la Nouvelle-Écosse. Ceux-ci sont obligés de pêcher au milieu de champs de glace qui ont parfois cinq à six pieds d'épaisseur. En cas de naufrage, les marins ne peuvent pratiquement pas être sauvés, car les navires-hôpitaux, les chalutiers congélateurs et les navires de soutien ne croisent pas dans cette zone. C'est pourquoi j'aimerais que le ministre nous dise ce qu'il compte faire pour protéger la vie des marins canadiens, compte tenu de l'insuffisance actuelle des moyens de sauvetage.

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Vous serez d'accord avec moi, je pense, madame le Président, pour reconnaître qu'il s'agit là d'une question d'ordre général à laquelle je me vois obligé de répondre par un lieu commun, à savoir que nous faisons notre possible avec le matériel et les moyens financiers dont nous disposons. Maintenant, si le député estime qu'un problème ou un secteur en particulier ne fait pas l'objet de soins suffisamment attentifs de la part de la garde côtière, j'aimerais qu'il m'en fasse part et je me ferai un plaisir de lui fournir toute l'information dont je dispose à ce sujet.

Mme le Président: La parole est au chef de l'opposition.

Le député de South Shore veut intervenir à nouveau. Il va falloir que sa question supplémentaire soit très brève.

M. Crouse: Madame le Président, le ministre m'a demandé de lui faire des suggestions et c'est pour cette raison que je souhaite intervenir à nouveau. En février de cette année . . .

Mme le Président: A l'ordre, je vous prie. Le député n'a pas à faire de suggestions, même si le ministre le lui a demandé. Il peut seulement poser une question.

ON DEMANDE DE DÔTER ST. ANTHONY (T.-N.) D'UNE ÉQUIPE DE GARDE CÔTIÈRE

M. Lloyd R. Crouse (South Shore): Madame le Président, le ministre sait qu'un très grand nombre de personnes ont perdu la vie dans cette région depuis un an et demi. Puisque je pourrais lui citer maints exemples tragiques de personnes qui y ont perdu la vie, le ministre pourrait-il envisager de doter St. Anthony, à Terre-Neuve, d'une équipe de garde côtière disposant d'une aire où un hélicoptère pourrait se poser et serait chargée d'assurer une meilleure protection à nos marins qui sont obligés actuellement de naviguer dans ces parages assez difficiles?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Madame le Président, nous allons sûrement envisager cette idée. J'entends l'examiner avec mes collaborateurs. Je communiquerai au député le point de vue de mon ministère et il pourra m'expliquer pourquoi il est ou n'est pas d'accord.

Questions orales

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LES ÎLES FALKLAND—LES SOLUTIONS QUI S'OFFRAIENT AU CABINET

Le très hon. Joe Clark (chef de l'opposition): Madame le Président, je voudrais poser une question au secrétaire d'État aux Affaires extérieures qui a indiqué que la politique du Canada à l'égard de l'Argentine consistait à parler haut et à y expédier du matériel nucléaire. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures voudrait-il nous confirmer que, en ce qui concerne l'Argentine, le cabinet avait le choix entre suspendre toutes relations commerciales avec ce pays jusqu'à ce que les forces argentines aient évacué les îles Falkland, et poursuivre les échanges comme d'habitude, et que le gouvernement du Canada a opté pour cette dernière solution.

L'hon. Mark MacGuigan (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Madame le Président, comme c'est souvent le cas, le très honorable chef de l'opposition a complètement déformé la position du gouvernement. A l'instar de la Communauté européenne, le gouvernement a décidé de suspendre la signature de tout nouveau contrat entre le Canada et l'Argentine. En optant pour cette solution, nous avons adopté exactement la même position que la Communauté européenne pour manifester notre appui à la Grande-Bretagne. Il ne serait pas raisonnable d'aller plus loin, car les contrats qui ont été signés dans le passé l'ont été de bonne foi. Cela est particulièrement vrai dans le cas de l'industrie nucléaire. Il ne serait pas bon d'abroger les contrats existants, parce que, devant notre refus de respecter nos engagements, l'Argentine pourrait déclarer qu'elle ne se sent plus liée par sa promesse d'utiliser la technologie canadienne uniquement à des fins pacifiques.

LA POSITION DU GOUVERNEMENT

Le très hon. Joe Clark (chef de l'opposition): Madame le Président, ces contrats ont été conclus avant que l'Argentine ne commette un acte d'agression contre la Grande-Bretagne et n'occupe les Îles Falkland. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures ou le premier ministre, si la question l'intéresse, voudrait-il dire comment le Canada peut s'attendre à être pris au sérieux dans cette affaire quand, d'une part, nous reprochons sa conduite à l'Argentine et de l'autre, nous lui expédions 3,000 grappes de combustible nucléaire?

● (1500)

L'hon. Mark MacGuigan (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Madame le Président, le très honorable député me paraît très mal informé sur la question. L'uranium en question dans les grappes de combustible n'est même pas de l'uranium canadien. Il s'agit d'uranium argentin que nous améliorons au Canada conformément au contrat solennel que nous avons conclu.